



**COMMUNE DE
SAILLANT**

Republique Française - Département du Puy-de-Dôme

**PROCES-VERBAL
DE SEANCE**

Séance en date du 11 Octobre 2024

Date de la convocation : 27 Septembre 2024

Date de la séance : 11 Octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (8) : Michel ROCHE, Yohann CARRET, Thibault CALMARD, Yvan CARRET, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE, Gérard ROURE, Guy CHAZOT

Absents (2) : Frédéric CHAZELLE, Danièle HORTALA

Procuration (1) : Danièle HORTALA a donné procuration à Sandrine HAUTEVILLE

Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Gérard ROURE

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

1. EMPRUNT POUR RACCORDEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE MERLONNE A LA STATION D'EPURATION DU BOURG – BUDGET ASSAINISSEMENT

2. SUPPRESSION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET CREATION DU POSTE DE REDACTEUR

3. DETERMINATION TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

4. ADHESION AU CNAS

5. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2023

6. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

7. APPROBATION DU RAPPORT N°8 DE LA CLETC

8. FACTURATION DES HEURES DE L'ATSEM DE SAILLANT AUX COMMUNES D'EGLISOLLES ET DE VIVEROLS

9. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL

10. AUTORISATION SIGNATURE ACTES ENGAGEMENT EGLISE

La séance de Conseil Municipal est ouverte à 20h30.

Michel ROCHE, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire nomme Gérard ROURE comme secrétaire de séance.

Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil

M. le Maire rappelle les délibérations votées lors du dernier conseil du 13 Juillet 2024 :

- DELIBERATION DE PRINCIPE POUR UNE GESTION DE L'EXPLOITATION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A TRAVERS UNE CONVENTION DE DELEGATION
- CHOIX ENTREPRISE AUTOMATISATION PORTAIL ECOLE ET PLAN DE FINANCEMENT
- CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
- FIXATION TARIF EMPLACEMENT COMMERCES AMBULANTS
- MODIFICATION PROVISoire DE LA SALLE DES MARIAGES
- SIGNATURE DEVIS STATION DE MERLONNE

1. EMPRUNT POUR RACCORDEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE MERLONNE A LA STATION D'EPURATION DU BOURG – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt de 47.000 € sur 10 ans pour réaliser les travaux de raccordement des réseaux d'assainissement du village de Merlonne à la station d'épuration du Bourg (coût : 73 257, 00 € HT, MO comprise).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de souscrire un emprunt d'un montant de 47.000 € à taux fixe de 3,41 % sur une durée de 10 ans et à échéances annuelles constantes auprès du Crédit Agricole, sur le budget assainissement et d'accepter les 47 € de frais de dossier.

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

2. SUPPRESSION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET CREATION DU POSTE DE REDACTEUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Maëlle QUATRESOUS, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, a été inscrite sur la liste d'aptitude des rédacteurs par le CDG63.

Il rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il convient donc de créer le poste de rédacteur à 26h à compter de ce jour.

La suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe sera soumise au CST du Centre de Gestion lors de sa prochaine réunion.

A savoir qu'il convient également de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, validé par le CST lors de sa séance du 17 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la création du poste de Rédacteur à temps non complet (26 h/semaine) à compter du 11 Octobre 2024, accepte la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et valide le tableau des emplois suivant :

FILIERE	Grade	Effectif	Horaires	Statut	Poste
ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	26 / 35	Titulaire	Permanent
	Rédacteur	1	26 / 35	Titulaire	Permanent
TECHNIQUE	Adjoint Technique	1	30,5 / 35	Titulaire	Permanent
	Adjoint Technique	1	35 / 35	Titulaire	Permanent
	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	1	16,5 / 35	Contractuel de droit public	Permanent
	Adjoint Technique	1	17,5 / 35	Contractuel de droit public	Permanent

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

3. DETERMINATION TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus (lors d'avancements de grade).

Suite à l'avis favorable du CST du 17/09/24, Le Conseil Municipal décide de fixer le ratio commun à tous les cadres d'emplois concernés à 100 %.

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

4. ADHESION AU CNAS

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que la mise en place de prestations sociales pour les agents de la commune est obligatoire. Pour l'instant, rien n'est mis en place.

Il explique avoir demandé un devis au CNAS (Comité National d'Action Social).

Cela coûterait 217 € / agent / an (ou 72,33 € si adhésion au 1^{er} Septembre).

Ce comité propose des prestations diverses (enfance, prêts, vacances, loisirs, quotidien, solidarité...).

Ce projet avait déjà été discuté lors du dernier conseil.

Suite à l'avis favorable du CST en date du 17 Septembre 2024, le Conseil Municipal décide de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 01/09/24.

Les bénéficiaires seront tous les agents ayant plus de 6 mois de présence au sein de la collectivité et les retraités de la collectivité, pendant un an après leur départ en retraite.

Sandrine HAUTEVILLE est désignée comme déléguée élue au sein du CNAS.

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

5. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2023

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

M. le Maire donne lecture des points importants de ce RPQS et rappelle qu'il est disponible en Mairie pour les personnes qui souhaitent en prendre connaissance de manière détaillée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, adopte le RPQS eau potable 2023 et décide de le mettre en ligne sur les sites adéquats.

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

6. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

Comme pour l'eau potable, M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

M. le Maire donne lecture des points importants de ce RPQS et rappelle qu'il est disponible en Mairie pour les personnes qui souhaitent en prendre connaissance de manière détaillée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, adopte le RPQS assainissement collectif 2023 et décide de le mettre en ligne sur les sites adéquats.

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

7. APPROBATION DU RAPPORT N°8 DE LA CLETC

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du 8^{ème} rapport de la CLETC de la CCALF. Ce rapport a pour objet la révision des attributions de compensation de la commune d'Ambert (finalisation du transfert de la compétence Abattoir), la restitution des logements à la commune de la Chapelle-Agnon, la restitution des

logements à la commune de Saint-Pierre-La-Bourlhonne et la restitution du Multiple rural à la commune de Sainte-Catherine-Du-Fraisse.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve ce rapport n°8 de la CLETC et autorise M. Le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

8. FACTURATION DES HEURES DE L'ATSEM DE SAILLANT AUX COMMUNES D'EGLISOLLES ET DE VIVEROLS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une ATSEM est nécessaire à l'école de Saillant depuis la rentrée 2024 et l'arrivée de la classe de grande section de maternelle.

L'agent réalise les missions d'ATSEM 3 heures / jour.

Sur proposition de M. Le Maire, le Conseil municipal demande la participation à part égale des communes d'Eglisolles, Saillant et de Viverols aux heures effectuées par l'ATSEM à l'école de SAILLANT. Il charge Monsieur le Maire de facturer lesdites heures aux communes d'Eglisolles et de Viverols pour l'année scolaire 2024-2025.

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

9. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer des virements de crédits en investissement afin de pouvoir régler deux factures.

Voilà les mouvements qu'il propose :

- Imputation D2051 – Opération 173 : - 6000,00 €
- Imputation D2131 – Opération 175 : + 6000,00 €

- Imputation D2088 – Opération 173 : - 2500,00 €
- Imputation D231 – Opération 172 : + 2500,00 €

Il convient également d'effectuer des mouvements en fonctionnement suite à une anomalie informatique au moment du vote du budget (compte 6215 méconnu à l'époque par le logiciel) :

- Imputation D6218 : - 15 000,00 €
- Imputation D6215 : + 15 000,00 €

Le Conseil municipal, unanime, donne son accord pour effectuer ces mouvements de crédits.

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

10. AUTORISATION SIGNATURE ACTES ENGAGEMENT EGLISE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal, que la délibération prise le 8 Juillet 2023 l'autorisait à signer les actes d'engagement de la tranche 1 seulement.

(Tranche 1 : Réfection Charpente et Couverture + Facades Clocher / Tranche 2 : Ravalement de facades / Tranche 3 : Travaux de ravalement intérieur).

Or, le marché des tranches 1, 2 et 3 a été lancé dans sa totalité, en une fois. Le Cabinet ACA ARCHITECTES vient de nous informer qu'il n'est donc pas possible de signer les actes d'engagement de la tranche 1 seulement ; il faut signer les actes d'engagement des 3 tranches en même temps.

Sur proposition de M. Le Maire, le Conseil Municipal l'autorise à signer les actes d'engagement des tranches 1, 2 et 3 pour la rénovation de l'Eglise St-Pierre et l'autorise à signer les ordres de service de la tranche 1. Cependant, il ne l'autorise pas à signer les ordres de service des tranches 2 et 3. **Une nouvelle délibération sera prise ultérieurement pour l'autoriser à signer ces ordres de service ou non.**

Décision approuvée (7 voix pour, 1 abstention (Yohann CARRET), 1 voix contre (Guy CHAZOT)). Les deux personnes qui n'ont pas voté « pour » souhaiteraient pouvoir signer les actes d'engagement de la tranche 1 seulement car il se peut que les travaux des tranches 2 et 3 ne se fassent jamais.

11. CHOIX ENTREPRISE LOT N°5 « VITRAIL » POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE SAINT-PIERRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le lot n°5 « vitraux » avait été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres en date du 26 juin 2023 et par délibération en date du 08 juillet 2023.

Ce lot a fait l'objet d'une reconsultation de quatre entreprises sans publicité.

Sur proposition de M. Le Maire et après analyses, le Conseil Municipal décide de confier les travaux du lot n°5 à l'EURL Triforium de ROYAT pour un montant de 25 856,80 € HT (sous réserve de l'accord des subventions) et autorise M. Le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant.

Décision approuvée (7 voix pour, 1 abstention (Yohann CARRET), 1 voix contre (Guy CHAZOT)). Les deux personnes qui n'ont pas voté « pour » souhaiteraient pouvoir signer l'acte d'engagement plus tard, quand il aura été décidé de réaliser la tranche 3 ; mais ce n'est pas possible (voir délibération 10).

DOSSIERS EN COURS

PLUI : prochaine réunion avec Mme la Sous-Préfète le 24/10/24.

Maison Rage :

La pelouse va prochainement être semée par l'entreprise CHABANOLES.

La signature de l'acte d'acquisition est prévue le 03/12/24.

Il conviendra ensuite de signer les actes de servitudes.

Zone de loisirs de Fangody : les travaux devraient débuter la semaine du 21/10.

VOIRIE COMMUNALE :

- Le devis pour la réfection du chemin Saillantet / Le Bostvironnois + chemin devant stabulation COTTE + Virage les Rondes a été signé auprès de l'entreprise DUMEIL (coût : 14 365 € HT).
- L'entreprise COLAS a réalisé les travaux de voirie 2024 à Puybouzon. La facture a été réglée.
- Des habitants de Lissonnat ont demandé de trouver une solution pour éviter que les évacuations de tout le village se jettent dans leur propriété (dossier en cours avec les services du Département).

Les travaux de la station de Merlonne devraient débuter fin Octobre.

Travaux divers :

- Les gîtes 4 et 5 ont été remis aux normes par l'entreprise THEO CHAU ELEC.

(tous les gîtes sont loués en ce moment)

- La porte de secours sur l'arrière de l'école va être remplacée car elle est en mauvais état

De nouveaux columbariums vont être installés dans le cimetière car ceux que nous avons sont tous vendus (LEVEILLE-QUIET).

ECHANGES SUR LES DOSSIERS FUTURS (éventuels futurs projets ?)

- Viabilisation terrain Chapot D1606
- Le mur du cimetière est en très mauvais état ; envisager sa réfection (2025). Un devis a été réalisé pour 15 000 € pour le côté dans la route.
- Nous envisageons de faire crépir la façade de la Poste du côté de l'ex maison Rage qui a été démolie (2025)
- Aménagement du petit garage situé devant le dépôt en coin sanitaire / vestiaires pour les agents techniques + stockage des pièces d'eau (2025)
- Isolation de la salle des fêtes et raccordement à la nouvelle chaudière (2025)
- Bâtiment ancienne poste

QUESTIONS EN COURS

- Recensement de la population : M. Le Maire informe l'assemblée qu'il aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Une annonce a été publiée pour recruter deux agents recenseurs.
- La Commémoration du 11 Novembre aura lieu le dimanche 17 novembre à 11h00.
- La préparation des colis des Anciens va débuter.
- Il y aurait des arbres à élaguer le long de chemins communaux ; à voir sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,
Michel ROCHE



Le secrétaire de séance
Gérard ROURE

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gérard Roure', written over a horizontal line.